

Séance du 06 Mai 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le six mai deux mille vingt et un, dix-neuf heures , les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole - FONTAINE Joël – QUIRIJNS Floor - GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien - HERAULT Isabelle - LOUSTALNIAU Jordan (à partir de la question n° 3) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : HERAULT Isabelle

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

1. CONSTRUCTION D'UN BAR MULTISEVICES ET DE DEUX LOGEMENTS – CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal, suite à la consultation réalisée et vu le rapport d'analyse des offres, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bar multiservices et des deux logements à La Fabrique d'architecture de BURBON LANCY et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

2. REALISATION D'EMPRUNTS

Le Conseil Municipal, suite à la consultation réalisée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la réalisation d'un prêt de :

- 115 000 €, auprès de la Caisse d'Épargne, sur 15 ans au taux de 0.75 % et de
- 56 000 €, auprès du Crédit Agricole, sur 2 ans au taux de 0.15 %,

pour financer les travaux de construction du bar multiservices et de deux logements.

3. TRAVAUX DE VOIRIE

3.1. Travaux

Le Conseil Municipal, suite à la consultation réalisée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA d'YZEURE pour la réalisation des travaux de voirie 2021.

3.2. Allée des Morillons

Le Conseil Municipal, vu les conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de classement dans la voirie communale de l'Allée des Morillons, prononce le classement de la voie « Allée des Morillons » dans le domaine public communal.

4. ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Le Conseil Municipal constitue les bureaux de vote des scrutins des 20 et 27 juin prochains.

5. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide :

- l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris 2021 ;
- l'organisation d'un concours des maisons et fermes fleuries,
- l'aménagement de la cabine téléphonique sur le thème de Louis Albert Dode et
- donne un avis favorable pour un essai d'éco pâturage en bord de route, pour une courte durée, sous réserve du respect des mesures de sécurité, d'autorisations administratives et de limitation de la gêne pour les usagers et riverains de la voie.

Fait à SORBIER, le 10 Mai 2021

Le Maire,
PUJOS Henri

